

LIÈGE – BASTOGNE – LIÈGE Espoirs

Epreuve du calendrier Européen – ME 1.2 U.C.I.

37^{ème} édition

Bastogne – Blegny (Blegny-Mine)

Samedi 15 avril 2023

Départ : 12h15 Arrivée : vers 16h45



Romain GRÉGOIRE – vainqueur LBL Espoirs 2022



Royal Cyclist's PESANT Club Liégeois

ORGANISATION Royal Cyclist'S Pesant Club Liégeois

- Président - Relations publiques:** Mr. Fernand LAMBERT, Rue du Vicinal 37 à 4670 Blegny, GSM + 32 (0) 495 49 17 76
- Directeur de Course:** Monsieur Roger WAUCOMONT, GSM + 32 (0) 473 62 06 13
- Coordinateur Sécurité:** Monsieur Serge BONNY, GSM + 32 (0) 472 75 35 53
- Directeur de course-adjoint:** Monsieur Désiré FRERARD, GSM + 32 (0) 478 27 36 73
- Secrétariat - Responsable itinéraire:** Mr. Alain BOURSE, Allée des Pâquerettes 19 à 4600 Visé, GSM + 32 (0) 473 78 09 61
- Accueil Presse - Echelon course - Invités:** Mr. Désiré FRERARD, GSM + 32 (0) 478 27 36 73 et Mme. BOUVRY de Tournai
- Service médical:** Docteur Fabian WARZÉE, GSM + 32 (0) 475 37 65 93
- Service secours:** Deux ambulances + Arrivée Poste de Secours: INS-MOREAU, GSM sera communiqué au départ
- Trésorerie:** Monsieur José CLÉMENT, GSM + 32 (0) 477 41 69 91
- Site de départ:** Monsieur Jean NICOLAY, GSM + (0) 498 82 67 67
- Site d'arrivée:** Monsieur Christian DEBY, GSM + (32) 496 15 51 15
- Itinéraire - Sécurité:** Monsieur Alain BOURSE, GSM + 32 (0) 473 78 09 61
- Speaker départ:** Monsieur Benoit RAMELOT
- Speaker arrivée: Monsieur Benoit RAMELOT

COMMISAIRES

- Président UCI:** Monsieur Max MICHAUD (Fra - UCI)
- Juge à l'arrivée:** Monsieur Patrick BURGUET (B) - RLVB
- Commissaires:** Messieurs Bernard TONGLET (B) - RLVB, Ludo SMEYERS (B) - RLVB, Paul FLECHET (B) - RLVB
- Commissaires motos:** Messieurs Cédric WILLEMS (B) - RLVB(1), François GERARDS (B) - RLVB (2)
- Opératrice Mylaps:** Madame Sabine VANHOUTE (B) - RLVB
- Administrateur résultats:** Monsieur Freddy VAN STEEN (B) - RLVB
- Pilotes motos Fédération:** Messieurs Jean-Marc BETTONVILLE (B) - RLVB (1), Wim OMLOOP (B) - RLVB (2)
- Photo finish LIÈGE:** Monsieur Jean BOURDOUX (B) - RLVB
- Télécom Radio Tour fréquence:** Canal Radio Tour 2 = Freq.Kan 2 - 160.1065
- Team radio reportage:** Monsieur Michel HAVELANGE (B) - RLVB
- Speaker Radio-Tour:** Monsieur Freddy HAVELANGE (B) - RLVB
- Moto information:** Monsieur Rudy PLOMB (B) - RLVB
- Délégué technique:** Monsieur Cédric WILLEMS (B) - RLVB

HOPITAUX

- CLINIQUE SAINTE-THÉRESE:** Chaussée de Houffalize, 6600 BASTOGNE Téléphone : 061 / 24 01 11
- CLINIQUE REIN ASTRID:** Rue Devant les Religieuses, 4960 MALMEDY Téléphone : 080 / 79 31 11
- CH d' OURTHE-AMBLÈVE:** Rue Grande-Fosse, 31-33, 4130 ESNEUX Téléphone: 04 / 380 27 91
- CHR de la CITADELLE:** Boulevard du XIIème de Ligne, 1, 4000 LIÈGE Téléphone : 04 / 321 61 11
- CHU:** B35, Domaine Universitaire du Sart-Tilman, 4000 LIÈGE Téléphone : 04 / 366 71 11
- CHC MONTLÉGIA:** Boulevard Patience et Beaujonc, 2, 4000 LIÈGE Téléphone : 04 / 355 50 00

ORGANISATION Royal Cyclist'S Pesant Club Liégeois

- Président - Relations publiques:** Mr. Fernand LAMBERT, Rue du Vicinal 37 à 4670 Blegny, GSM + 32 (0) 495 49 17 76
- Directeur de Course:** Monsieur Roger WAUCOMONT, GSM + 32 (0) 473 62 06 13
- Coordinateur Sécurité:** Monsieur Serge BONNY, GSM + 32 (0) 472 75 35 53
- Directeur de course-adjoint:** Monsieur Désiré FRERARD, GSM + 32 (0) 478 27 36 73
- Secrétariat - Responsable itinéraire:** Mr. Alain BOURSE, Allée des Pâquerettes 19 à 4600 Visé, GSM + 32 (0) 473 78 09 61
- Accueil Presse - Echelon course - Invités:** Mr. Désiré FRERARD, GSM + 32 (0) 478 27 36 73 et Mme. BOUVRY de Tournai
- Service médical:** Docteur Fabian WARZÉE, GSM + 32 (0) 475 37 65 93
- Service secours:** Deux ambulances + Arrivée Poste de Secours: INS-MOREAU, GSM sera communiqué au départ
- Trésorerie:** Monsieur José CLÉMENT, GSM + 32 (0) 477 41 69 91
- Site de départ:** Monsieur Jean NICOLAY, GSM + (0) 498 82 67 67
- Site d'arrivée:** Monsieur Christian DEBY, GSM + (32) 496 15 51 15
- Itinéraire - Sécurité:** Monsieur Alain BOURSE, GSM + 32 (0) 473 78 09 61
- Speaker départ:** Monsieur Benoit RAMELOT
- Speaker arrivée: Monsieur Benoit RAMELOT

COMMISAIRES

- Président UCI:** Monsieur Max MICHAUD (Fra - UCI)
- Juge à l'arrivée:** Monsieur Patrick BURGUET (B) - RLVB
- Commissaires:** Messieurs Bernard TONGLET (B) - RLVB, Ludo SMEYERS (B) - RLVB, Paul FLECHET (B) - RLVB
- Commissaires motos:** Messieurs Cédric WILLEMS (B) - RLVB(1), François GERARDS (B) - RLVB (2)
- Opératrice Mylaps:** Madame Sabine VANHOUTE (B) - RLVB
- Administrateur résultats:** Monsieur Freddy VAN STEEN (B) - RLVB
- Pilotes motos Fédération:** Messieurs Jean-Marc BETTONVILLE (B) - RLVB (1), Wim OMLOOP (B) - RLVB (2)
- Photo finish LIÈGE:** Monsieur Jean BOURDOUX (B) - RLVB
- Télécom Radio Tour fréquence:** Canal Radio Tour 2 = Freq.Kan 2 - 160.1065
- Team radio reportage:** Monsieur Michel HAVELANGE (B) - RLVB
- Speaker Radio-Tour:** Monsieur Freddy HAVELANGE (B) - RLVB
- Moto information:** Monsieur Rudy PLOMB (B) - RLVB
- Délégué technique:** Monsieur Cédric WILLEMS (B) - RLVB

HOPITAUX

- CLINIQUE SAINTE-THÉRESE:** Chaussée de Houffalize, 6600 BASTOGNE Téléphone : 061 / 24 01 11
- CLINIQUE REIN ASTRID:** Rue Devant les Religieuses, 4960 MALMEDY Téléphone : 080 / 79 31 11
- CH d' OURTHE-AMBLÈVE:** Rue Grande-Fosse, 31-33, 4130 ESNEUX Téléphone: 04 / 380 27 91
- CHR de la CITADELLE:** Boulevard du XIIème de Ligne, 1, 4000 LIÈGE Téléphone : 04 / 321 61 11
- CHU:** B35, Domaine Universitaire du Sart-Tilman, 4000 LIÈGE Téléphone : 04 / 366 71 11
- CHC MONTLÉGIA:** Boulevard Patience et Beaujonc, 2, 4000 LIÈGE Téléphone : 04 / 355 50 00

OPÉRATIONS de DÉPART

Permanence de départ: Samedi 15 avril 2023, Centre Sportif, Portes de Trèves, 6600 BASTOGNE, 1er étage

9h00 à 10h00: Remise des dossards et documents de course

Réunion des directeurs sportifs: OBLIGATOIRE: Centre Sportif, Portes de Trèves, 6600 BASTOGNE, 1er étage, à 10h00

Tirage au sort des voitures: Centre Sportif, Portes de Trèves, 6600 BASTOGNE, 1er étage, à 10h30

Vestiaires - Douches: Centre Sportif, Portes de Trèves, rez-de-chaussée, 6600 BASTOGNE, à 9h00

Parking des équipes: Centre Sportif, Portes de Trèves, 6600 BASTOGNE, **suivre les instructions des signaleurs**

Parking officiels: Centre Sportif, Portes de Trèves, 6600 BASTOGNE, **suivre les instructions des signaleurs**

Signature feuille de départ: Place McAuliffe, 6600 BASTOGNE, de 10h45 à 11h50

Départ fictif: Place McAuliffe, 6600 BASTOGNE à 12h15

Distance de l'épreuve: 174,1 kms

OPÉRATIONS d' ARRIVÉE

Permanence d'arrivée: CLADIC, rue Lambert Marlet, 17, 4670 BLEGNY : 16h30 - 19h00

Vestiaires- Douches: CREFF, rue Lambert Marlet, 4670 BLEGNY

Locaux contrôles dopage: CREFF, rue Lambert Marlet, 4670 BLEGNY

Local commissaires UCI et classements: CLADIC, rue Lambert Marlet, 17, 4670 BLEGNY

Paiement des prix via RLVB.

Remboursement des dossards - Remise des transpondeurs: Cafétéria de Blegny-Mine, rue Lambert Marlet, 4670 BLEGNY

Local presse: CLADIC, rue Lambert Marlet, 17, 4670 BLEGNY **Parking Presse(bandeau vert):** après ligne d'arrivée

Parking véhicules officiels - police signaleurs motos: Parking à droite après la ligne d'arrivée

Parking véhicules équipes (bandeaux jaunes) et signaleus motos: Au RP, tout droit, suivre déviation parking flèché

Parking ouverture course, sécurité, président UCI, commissaires, direction course munsi d'un "A", Police:

A droite par rapport au sens de la course, parking situé après la ligne d'arrivée

Parking des véhicules techniques des équipes (bandeau bleu) :

Parking Blegny-Mine, rue Lambert Marlet, 4670 BLEGNY avant 15 h00

CÔTES

GPM 1: Côte de Mont le Soie (Kms 78,8)

GPM 2: Côte de Wanne (Km 84,4)

GPM 3: Côte de Stockeu (Kms 94,5)

GPM 4: Côte la Haute-Vecquée (Kms 98,9)

GPM 5: Côte de la Vecquée (Kms 122,1)

GPM 6: Côte de La Redoute (Kms 138,9)

GPM 7: Côte de Nessonvaux (Kms 157,4)

GPM 8: Côte de José (Kms 163,5)

GPM 9: Côte de Bolland (Kms 168,8)

LES CINQ PREMIERS de l'ÉDITION 2022

1. **GRÉGOIRE Romain** (CGT Groupama - FDJ)

2. **VAN EETVELT Lennert** (Lotto Soudal Equipe de Développement)

3. **LECLAINCHE Gwen** (CC Etupes)

4. **CHARRIN Aloïs** (SRA Swiss Racing Academy)

5. **HOLLYMAN Mason** (ICA Israël Cycling Academy)

LIEGE-BASTOGNE-LIEGE ESPOIRS

(avec Itinéraires Bis et Zones Rouges)

EPREUVE DU CALENDRIER EUROPEEN - ME 1.2 UCI

Samedi 15 avril 2023

BASTOGNE - BLEGNY

37ème édition

(Version 230214)

PROVINCE DU LUXEMBOURG

BASTOGNE:

DEPART EN CORTEGE

Place Mac Auliffe, rue du Vivier
 tout droit dans sens unique
 à gauche, rue Pierre Thomas
 RP de la Doyenne, légèr. à gauche, N834
 Tout droit, N834, rue de la Roche
 Carr. N834/N854, tourner droite, dir. Liège 86kms
 Tout droit, Voie Centrale, dir. Liège 85 kms
 N30

DÉPART

DÉPART RÉEL:

*(Peu avant les bornes kilométriques surélevées et de dos)
 (A hauteur du poteau n° H0053109)*

Chaussée de Houffalize

Foy : N30, *tout droit*
 Noville : N30 à *droite* vers Bourcy 4 kms
 rue Général de Sorby, N 877
 Bourcy :
 Terre plein central
 à *droite*, direction Michamps 2 kms, N838
 carrefour Bourcy/Bourcy (Ecole libre), *tout droit*
Passage sous tunnel chemin de fer
 Ilot central
 Michamps: N838
Tout droit, direction Arloncourt 2kms, N838
A gauche, direction Arloncourt 1 km, N838
 Ilot central, Michamps
 Arloncourt: Arloncourt
 carrefour, *tout droit* direction Bastogne
 à *droite*, direction Bastogne 7 kms
 Mageret : N874, *tout droit*
 Neffe : N874, *tout droit*
 Bastogne : N874, rue Gustave Delperdange, *tout droit*
 Rond-Point Gustave Delperdange
 Tenir la droite, rue Pierre Thomas
 RP de la Doyenne, légèr. à *gauche*, N834
Tout droit, N834, rue de la Roche
 Savy : Carr. N834/N854, tourner droite, dir. Liège 86kms
 Tout droit, Voie Centrale, dir. Liège 85 kms
 N30
 Chaussée de Houffalize

KMS faits	KMS à faire	42 km/h	40 km/h	38 km/h
		12 h 15	12 h 15	12 h 15
0	174,1	12 h 25	12 h 25	12 h 25
2,9	171,2	12 h 29	12 h 29	12 h 30
5,1	169	12 h 32	12 h 33	12 h 33
5,1	169	12 h 32	12 h 33	12 h 33
7,8	166,3	12 h 36	12 h 37	12 h 37
7,9	166,2	12 h 36	12 h 37	12 h 37
8,7	165,4	12 h 37	12 h 38	12 h 39
9,1	165	12 h 38	12 h 39	12 h 39
9,1	165	12 h 38	12 h 39	12 h 39
9,8	164,3	12 h 39	12 h 40	12 h 40
9,8	164,3	12 h 39	12 h 40	12 h 40
10,5	163,6	12 h 40	12 h 41	12 h 42
10,8	163,3	12 h 40	12 h 41	12 h 42
11,2	162,9	12 h 41	12 h 42	12 h 43
11,8	162,3	12 h 42	12 h 43	12 h 44
12	162,1	12 h 42	12 h 43	12 h 44
12,9	161,2	12 h 43	12 h 44	12 h 45
14,7	159,4	12 h 46	12 h 47	12 h 48
16,1	158	12 h 48	12 h 49	12 h 50
19,8	154,3	12 h 53	12 h 55	12 h 56
20,1	154	12 h 54	12 h 55	12 h 57
20,2	153,9	12 h 54	12 h 55	12 h 57
20,3	153,8	12 h 54	12 h 55	12 h 57
20,5	153,6	12 h 54	12 h 56	12 h 57
21,6	152,5	12 h 56	12 h 57	12 h 59
23	151,1	12 h 58	13 h 00	13 h 01
23	151,1	12 h 58	13 h 00	13 h 01
23	151,1	12 h 58	13 h 00	13 h 01

KMS faits	KMS à faire	42 km/h	40 km/h	38 km/h
-----------	-------------	---------	---------	---------

Foy : N30, *tout droit*

Noville : N30, tout droit dir. Liège 79kms
Carrefour N30/N847, tout droit dir. Houffalize

HOUFFALIZE

virage serré à droite dir. Tavigny, drapeau jaune

Vissole : Vissole

Tavigny : à gauche dir. Gouvy N838

Cetturu : N838

GOUVY

Steinbach : N838 rue du Liherin
à droite dir. Gouvy N838 rue de la Grotte, drapeau jaune
N838 tenir la gauche rue du Roy

Limerlé : Tout droit N838
à gauche dir. Bovigny rue de la croix du Cheneux
traverser la N827 dir. Bovigny

Halconreux : N892 rond point tout droit dir. Bovigny

Courtil : N892 route d'Halconreux
au carrefour N892/N878b à droite dir. Vielsalm N878
tenir la droite N878b

Bovigny : à gauche rue Gros Bailleux
carrefour à gauche dir. Vielsalm N68

Honvelez : N68 route de Cierreux

ZONE DE COLLECTE 1

VIELSALM

Salmchâteau : N68 rue de Cierreux
carrefour N68/N89 à droite dir. Vielsalm N68

N68 rue des comtes de Salm

Vielsalm : N68 terre-plein central, drapeau jaune
tenir à droite N675 rue de l'Hôtel de Ville

N68/N823 à droite N823 rue Général Jacques

N823 rue de la Clinique rond-point à gauche dir

Neuville : N823 Neuville-Haut
tenir à gauche dir. Burtonville

Burtonville : Burtonville, ralentisseur
rue de la forêt, tenir la droite
rond-point tout droit dir. Saintt-Vith
rond-point à droite dir. Saint-Vith

Petit-Thier : N675
à gauche, dir. Mont le Soie

CÔTE DE MONT LE SOIE - GPM 1 ▲

PIED DE CÔTE

tenir la droite chemin de Wanne

SOMMET DE CÔTE

26,2	147,9	13 h 02	13 h 04	13 h 06
28,6	145,5	13 h 06	13 h 08	13 h 10
30,7	143,4	13 h 09	13 h 11	13 h 13
36	138,1	13 h 16	13 h 19	13 h 22
37,8	136,3	13 h 19	13 h 22	13 h 25
40,1	134	13 h 22	13 h 25	13 h 28
42,8	131,3	13 h 26	13 h 29	13 h 33
48,1	126	13 h 34	13 h 37	13 h 41
49,8	124,3	13 h 36	13 h 40	13 h 44
50,1	124	13 h 37	13 h 40	13 h 44
54,7	119,4	13 h 43	13 h 47	13 h 51
56,3	117,8	13 h 45	13 h 49	13 h 54
58,1	116	13 h 48	13 h 52	13 h 57
59,1	115	13 h 49	13 h 54	13 h 58
59,4	114,7	13 h 50	13 h 54	13 h 59
59,9	114,2	13 h 51	13 h 55	14 h 00
61,1	113	13 h 52	13 h 57	14 h 01
63,3	110,8	13 h 55	14 h 00	14 h 05
65,5	108,6	13 h 59	14 h 03	14 h 08
66,3	107,8	14 h 00	14 h 04	14 h 10
66,3	107,8	14 h 00	14 h 04	14 h 10
67,5	106,6	14 h 01	14 h 06	14 h 12
68,7	105,4	14 h 03	14 h 08	14 h 13
69	105,1	14 h 04	14 h 09	14 h 14
69,7	104,4	14 h 05	14 h 10	14 h 15
71,2	102,9	14 h 07	14 h 12	14 h 17
74,9	99,2	14 h 12	14 h 17	14 h 23
75,4	98,7	14 h 13	14 h 18	14 h 24
76,9	97,2	14 h 15	14 h 20	14 h 26
77	97,1	14 h 15	14 h 21	14 h 27
78	96,1	14 h 16	14 h 22	14 h 28
78,8	95,3	14 h 18	14 h 23	14 h 29

ZONE ROUGE 1		78,8	95,3	14 h 18	14 h 23	14 h 29
Grand-Halleux :	à droite rue Emile Tromme					
	à droite N68 rue Capitaine Lekeux	83,3	90,8	14 h 24	14 h 30	14 h 37
FIN ZONE ROUGE 1		83,3	90,8	14 h 24	14 h 30	14 h 37
WAY OUT 1						
<i>Tout droit, N68</i>						
<i>Avenue de la Résistance, Avenue de la Salm</i>						
TROIS-PONTS, carr. N68/N66, à droite		83,3	90,8	14 h 24	14 h 30	14 h 37
<i>RP N68, à droite, route de Trois-Ponts</i>						
<i>RP, N68, tenir la gauche</i>						
<i>Carr.N68/N622,à gauche,Haute-Levée</i>						
VEUILLEZ RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE						
	à l'église à droite, dir. Wanne	83,5	90,6	14 h 24	14 h 30	14 h 37
CÔTE DE WANNE - GPM 2 ▲						
PIED DE CÔTE		83,5	90,6	14 h 24	14 h 30	14 h 37
rue Sculpteur Vinçotte		83,5	90,6	14 h 24	14 h 30	14 h 37
tenir la gauche dir. Wanne		84,4	89,7	14 h 26	14 h 32	14 h 38
PROVINCE DE LIEGE						
TROIS-PONTS						
Lavaux :	terre-plein central					
	à droite dir. Wanne Faix du Diable	86,3	87,8	14 h 28	14 h 34	14 h 41
	à gauche faix du Diable	86,5	87,6	14 h 29	14 h 35	14 h 42
	SOMMET DE CÔTE	87,1	87	14 h 29	14 h 36	14 h 43
Wanne :	Pl. de Wanne rond-point tout droit dir. Stavelot	87,7	86,4	14 h 30	14 h 37	14 h 43
	<i>descente rapide et sinieuse</i>	88,4	85,7	14 h 31	14 h 38	14 h 45
ZONE ROUGE 2		88,4	85,7	14 h 31	14 h 38	14 h 45
Wanneranval :	tenir la gauche dans la descente, drapeau jaune	89,2	84,9	14 h 32	14 h 39	14 h 46
STAVELOT						
Stavelot :	route de Wanne	89,2	84,9	14 h 32	14 h 39	14 h 46
	à droite, drapeau jaune	92,8	81,3	14 h 38	14 h 44	14 h 52
FIN ZONE ROUGE 2		92,8	81,3	14 h 38	14 h 44	14 h 52
CÔTE DE STOCKEU - GPM 3 ▲						
PIED DE CÔTE		92,8	81,3	14 h 38	14 h 44	14 h 52
SOMMET DE CÔTE (Stèle Eddy Merckx)		94,5	79,6	14 h 40	14 h 47	14 h 54
ZONE ROUGE 3		94,5	79,6	14 h 40	14 h 47	14 h 54

Stavelot :	à gauche route de Somagne	94,5	79,6	14 h 40	14 h 47	14 h 54
	tenir à gauche chemin du Château	95,4	78,7	14 h 41	14 h 48	14 h 56
	passage sur pont rue Dewalque	95,9	78,2	14 h 42	14 h 49	14 h 56
FIN ZONE ROUGE 3		95,9	78,2	14 h 42	14 h 49	14 h 56
	tenir à droite rue du Chatelet	96	78,1	14 h 42	14 h 49	14 h 57
	à droite avenue Ferdinand Nicolay	96,2	77,9	14 h 42	14 h 49	14 h 57
	TP central à gauche rue Basse, drapeau jaune	96,4	77,7	14 h 43	14 h 50	14 h 57
	place Prume rue Devant les capucins	96,5	77,6	14 h 43	14 h 50	14 h 57
	carrefour traverser la N68	96,5	77,6	14 h 43	14 h 50	14 h 57
WAY IN 1						
<i>Carr. N622/N68, tout droit, Haute-Levée</i>		96,5	77,6	14 h 43	14 h 50	14 h 57
VEUILLEZ RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE						
CÔTE DE LA HAUTE LEVÉE - GPM 4 ▲						
PIED DE CÔTE		96,5	77,6	14 h 43	14 h 50	14 h 57
N622 Haute Levée, berne centrale						
rond-point tout droit		98,6	74,6	14 h 47	14 h 54	15 h 02
SOMMET DE CÔTE		98,9	74,3	14 h 48	14 h 55	15 h 03
ZONE DE COLLECTE 2		99,2	74	14 h 48	14 h 55	15 h 03
Francorchamps :	terres-pleins centraux + dévoiements successifs					
	N622 rue Albert Counson	102,6	71,5	14 h 52	14 h 59	15 h 07
	à gauche rue du Centre	103,7	70,4	14 h 53	15 h 01	15 h 09
	à gauche rue Goedert, drapeau jaune	103,8	70,3	14 h 53	15 h 01	15 h 09
Neuville :	Hameau de Neuville					
<u>STOUMONT</u>						
Ruy:	rétrécissement					
	tout droit	108,5	65,6	15 h 00	15 h 08	15 h 16
	Chicane drapeau jaune					
	Chicane drapeau jaune					
	Rétrécisseur, drapeau jaune					
Moulin du Ruy :	direction					
	rétrécissement					
	Tout droit					
	A droite dir. Remouchamps	110	64,1	15 h 02	15 h 10	15 h 19
Moustier:	Plateau					
	Plateau					
	Rétrécisseur					
	2 Chicanes drapeau jaune					
Roanne :	Rétrécissement					
	Virage serré vers la droite	113,5	60,6	15 h 07	15 h 15	15 h 24
La Gleize:	à droite, dir. La Gleize, Grand Route					
	Carr. N633/Hasoumont, tourner légèrement à gauche	115,1	59	15 h 09	15 h 18	15 h 27
	direction Liège 48 kms, N 633					

Stoumont :

N633 **ilot central**

à droite N606

118,3	55,8	15 h 14	15 h 22	15 h 32
119	55,1	15 h 15	15 h 24	15 h 33

WAY OUT 2
N633, tout droit
route de l'Amblève, rue de Trois-Ponts
Carr. N633/N697, tout droit
VEUILLEZ RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE

119	55,1	15 h 15	15 h 24	15 h 33

CÔTE DE LA VECQUEE - GPM 5 ▲

Pied de la côte

Sommet de la côte

119	55,1	15 h 15	15 h 24	15 h 33
122,1	52	15 h 19	15 h 28	15 h 38

ZONE DE COLLECTE 3

122,1	52	15 h 19	15 h 28	15 h 38
-------	----	---------	---------	---------

THEUX

La Reid :

N606

Desnié :

N606,

à gauche, direction La Reid 4 kms

Bayonnard :

N606 **à gauche** dir. Hautregard 2kms

Hautregard :

N606 **à gauche** N697, dir. Remouchamps 5kms
 rue de Spa

123,7	50,4	15 h 22	15 h 31	15 h 40
126,1	48	15 h 25	15 h 34	15 h 44
126,4	47,7	15 h 26	15 h 35	15 h 45
128,6	45,5	15 h 29	15 h 38	15 h 48
131,1	43	15 h 32	15 h 42	15 h 52

AYWAILLE

Sougné-Remoucham Passage en dessous du Pont d'Autoroute

Carr. N697/N633, tout droit en serrant à droite

135,6	38,5	15 h 39	15 h 48	15 h 59
137	37,1	15 h 41	15 h 51	16 h 01

WAY IN 2
Carr. N633/N697, tout droit
VEUILLEZ RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE

137	37,1	15 h 41	15 h 51	16 h 01
-----	------	---------	---------	---------

rue Marcellin La Garde

Carr. N697/N666, tourner à gauche

136,2	37,9	15 h 40	15 h 49	16 h 00
-------	------	---------	---------	---------

WAY OUT 3
Carr. N633/N666, à droite
rue de Louveigné, Sècheval,
DEIGNÉ
Carr. Rue de Remouchamps/rue de Theux
tout droit, N666
RP rue du Perréon N62/N666
tout droit, Avenue Paola
VEUILLEZ RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE

136,2	37,9	15 h 40	15 h 49	16 h 00
-------	------	---------	---------	---------

Passage sur Pont dessus Amblève, tout droit

RP à droite, rue du Vieux Pont

Passage sur Pont dessus Amblève

Carrefour à gauche, rue du Halage

Carr. rue du Halage/rue du Brouck, à droite

Carr. rue du Brouck/rue Ladry, à gauche

136,3	37,8	15 h 40	15 h 49	16 h 00
136,6	37,5	15 h 40	15 h 50	16 h 01
136,7	37,4	15 h 40	15 h 50	16 h 01
136,8	37,3	15 h 40	15 h 50	16 h 01
136,8	37,3	15 h 40	15 h 50	16 h 01
137,1	37	15 h 41	15 h 51	16 h 01

Carrefour, à droite, rue Trotinfosse

KMS faits	KMS à faire	42 km/h	40 km/h	38 km/h
137,4	36,7	15 h 41	15 h 51	16 h 02



Depuis 1891



Depuis 1891



RÈGLEMENT de la COURSE Wedstrijreglement, Rennregeln, Race rules



Article 1 :

LIÈGE-BASTOGNE-LIÈGE Espoirs, réservé aux coureurs hommes élités -23ans du calendrier international est organisé par le ROYAL CYCLIST'S PESANT CLUB LIÉGEOIS Asbl (rue du Vicinal, 37 – 4670 – BLEGNY / Belgique) sous les règlements de l'U.C.I. et de la R.L.V.B. L'épreuve se déroule le samedi 15 avril 2023. Le départ aura lieu à 12h15 à Bastogne, Place McAuliffe, et l'arrivée sera jugée à Blegny, rue Lambert Marlet. La distance est de 174,1 kilomètres.

Article 2 :

LIÈGE-BASTOGNE-LIÈGE est disputé sur invitation aux équipes belges et étrangères, et aux équipes continentales ainsi qu'aux équipes nationales et régionales (maximum 6 coureurs avec un minimum de 4 coureurs pour le départ). Maximum **176** coureurs sont autorisés à prendre le départ.

Article 3 :

L'itinéraire horaire figure dans la brochure officielle de l'épreuve. Cet itinéraire détaillé sera tenu à disposition des coureurs et suiveurs accrédités à la permanence de départ.

Article 4 :

Les directeurs sportifs peuvent suivre la course (munis d'un laissez-passer délivré par la direction de course) dans la file prévue et à la place déterminée après le tirage au sort effectué par le collège des commissaires. Les directeurs sportifs **sont obligés** d'assister à la réunion d'avant course. La réunion des directeurs sportifs et le tirage au sort ont lieu le jour de l'épreuve à 10h00 au Centre Sportif de BASTOGNE (Voir article 4 Règlement particulier).

Article 5 :

Signature de la feuille de contrôle (voir article 10 du Règlement particulier). Une liste avec l'heure de passage sera remise à chaque équipe avec obligation du respect du tirage.

Article 6 : Fléchage de l'itinéraire de l'épreuve (voir articles 9 et 11 du Règlement particulier).

Article 7 :

L'arrivée sera jugée rue Lambert Marlet à Blegny. (face à Blegny Mine)

Les arrivées sont enregistrées par le dispositif « photo finish » de la RLVB placé à droite de la route. Les coureurs ont l'obligation de fixer deux dossards et la plaque de cadre remis par l'organisation.

Une caution de 10€00 (dix euros) sera réclamée par coureur pour les deux dossards et la plaque de cadre.

Cette caution sera remise après l'arrivée lorsque le coureur ramène les deux dossards et la plaque de cadre

(le tout en bon état, non modifié et non détérioré), (ne pas jeter sur la voie publique)

Article 8 : Assistance technique (voir article 6 du Règlement particulier).

Article 9 :

Le ravitaillement (voir article 7 du Règlement particulier) effectué pied à terre par le personnel d'accompagnement des équipes ne peut s'opérer qu'aux endroits mentionnés sur l'itinéraire.

Le début et la fin de la zone de ravitaillement comprenant la zone de déchets, qui est suffisamment longue, seront signalés sur le parcours. Les ravitaillements à partir de la voiture de l'équipe sont autorisés. Tout ravitaillement sera interdit dans les 30 premiers et les 20 derniers kilomètres.

Article 10 : Les soins médicaux en course (voir article 12 du Règlement particulier).

Article 11 : Tous les suiveurs devront être en possession d'une carte officielle remise par l'organisateur.

Article 12 :

Lors de l'épreuve, les coureurs attardés de plus de 5 minutes sur le groupe principal seront mis hors course. Un bus et une camionnette suivront la course afin de recueillir les éventuels abandonnés.

Article 13 :

Le barème des pénalités de l'U.C.I. sera le seul appliqué (voir article 19 sur Règlement particulier).

Article 14 :

L'indication « dernier kilomètre » sera signalée par deux panneaux représentant un drapeau rouge placés des deux côtés de la route. Les premiers 30 kilomètres (pour annoncer le début du ravitaillement à partir de la voiture des directeurs sportifs) et les 25, 20, 10, 5, 4, 3 et 2 derniers kilomètres seront indiqués par des panneaux. Le départ officiel sera indiqué avec un panneau « KM 0 ».

Article 15 : Protocole (voir article 16 du Règlement particulier).

Article 16 : Type d'épreuve (voir article 2 du Règlement particulier).

Article 17 : Prix (voir articles 20 et 21 du Règlement particulier).

Article 18 : Antidopage (voir article 17 du Règlement particulier).

Article 19 : La participation à LIÈGE-BASTOGNE-LIÈGE Espoirs implique la connaissance du présent règlement et son acceptation intégrale. Tout cas non prévu sera tranché soit par les commissaires de course suivant le règlement de l'U.C.I. pour le côté sportif, soit par la direction de l'épreuve pour le côté organisation.



Le R.C. PESANT C.L., une équipe au service du cyclisme

Article 1 : ORGANISATION : *Organisatie – Organisation - Organization*

L'épreuve LIÈGE-BASTOGNE-LIÈGE Espoirs est organisée par le ROYAL CYCLIST'S PESANT CLUB LIÉGEOIS Asbl, (rue du Vicinal, 37 – 4670 – BLEGNY / Belgique) sous les règlements de l'U.C.I. et de la R.L.V.B. Elle se dispute le samedi 15 avril 2023 sur une distance de 174,1 kilomètres.

Article 2 : TYPE d'ÉPREUVE : *Type test – Art der Prüfung – Type of test*

L'épreuve est réservée aux athlètes hommes des catégories 1.2 ME – U23. Elle attribue des points au classement Continental – 23 ans soit aux 8 premiers coureurs : **40 – 30 – 16 – 12 – 10 – 8 – 6 – 3** points.

Article 3 : PARTICIPATION : *Deelnam – Betelling – Participation*

LIÈGE-BASTOGNE-LIÈGE Espoirs est disputé sur invitation aux équipes belges et étrangères, et aux équipes continentales ainsi qu'aux équipes nationales et régionales (**maximum 6 coureurs avec un minimum de 4 coureurs pour le départ**). Maximum **176** coureurs sont autorisés à prendre le départ.

Article 4 : PERMANENCE : *Continuïteit – Kontinuität - Continuity*

La permanence de départ se tient, le samedi 15 avril 2023 de **9h00 à 10h00** au Centre Sportif, Porte de Trèves à 6600 – BASTOGNE.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à la permanence de **09h00 à 10h00** le samedi 15 avril 2023.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à **10H00** le samedi 15 avril 2023.

Le tirage au sort des véhicules suiveurs des équipes aura lieu à l'issue de cette réunion (**à 10H30**). Elle aura lieu au Centre Sportif, Porte de Trèves à 6600 BASTOGNE, premier étage du bâtiment situé à l'arrière de la Cafétéria.

La permanence d'arrivée se tient, le samedi 15 avril 2023 à partir de **16H30 (et jusqu'à 19H00)**, au CLADIC, rue Lambert Marlet 17 à Blegny. La remise des dossards, plaques de cadre, transpondeurs s'effectue à la cafétéria de Blegny Mine

Article 5 : RADIO-TOUR : *Radiatoren – Radio-Tour – Radio Tour*

Les informations course sont émises sur la fréquence **164.63125 Mhz Canal 1**

Article 6 : ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE : *Neutrale technische bijstand – Neutrale technische Hilfe – Neutral technical assistance*

Le service d'assistance technique neutre est assuré par deux voitures neutres du RC Pesant CL Asbl. Tous les coureurs peuvent y faire appel en cas d'incident si le véhicule de leur équipe n'est pas à proximité.

Article 7 : ZONE DE RAVITAILLEMENT – ZONE DE COLLECTE :

Voereflaats-Vegamelgebied – Fütterungsbereich-Sammelbereich – Feeding area-Collection area

La première zone de ravitaillement et de collecte des déchets est située à HONVELEZ entité de GOUVY Nationale 63,3 km – La deuxième Zone de ravitaillement et de collecte des déchets est située au sommet de la Haute Levée 98,9 km. La troisième zone de collecte est située au sommet de la Vecquée 122,1 km. La quatrième zone de collecte est située à LOUVEIGNÉ, RP N62/N 666, tout droit en direction de Pepinster 145,8 km. Elles sont signalées par des panneaux de début et des panneaux de fin de zones (ravitaillement et collecte).

Article 8 : DÉLAIS d'ARRIVÉE : *Aankomsttijden – Ankomftszeiten – Arrival times*

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur (UCI – art 2.6.032)

Article 9 : ITINÉRAIRE HORAIRE : *Tijdgevoelige routebeschrijving – Zeitkritische Reiseroute - Itinerary*

Se trouve en annexe du présent Règlement. Il est tenu à disposition des coureurs et des suiveurs accrédités à la permanence de départ.

Article 10 : SIGNATURE de DÉPART : *Startplaats – Startseite – Starting site*

Chaque coureur est tenu de signer la feuille de contrôle entre **10H45 et 11H50**. Cette opération se déroule sur la Place McAuliffe à BASTOGNE où les équipes sont priées de se présenter au complet. Cette formalité se termine **25 minutes** avant le départ de la course, fixé à **12h15**. Sous peine de mise hors course (art. UCI 2.3.009), la signature de la feuille de départ est obligatoire.

Les coureurs ont l'obligation de fixer deux dossards et la plaque de cadre remis par l'organisation.

Article 11 : FLÉCHAGE : *Tekenen – Anzeichen - Signs*

L'itinéraire de la course est entièrement signalé au moyen de flèches directionnelles. Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité des organisateurs, les coureurs étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du Code de la Route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs.

ZONES ROUGES : En vue de garantir au maximum la sécurité des coureurs et des autres acteurs de la course, des ZONES ROUGES sont prévues. Le début de la ZONE ROUGE est signalé par un panneau rouge avec en lettres noires « ZONE ROUGE », la fin par un panneau rouge, lettres noires barrées. Il est **INTERDIT à TOUS** les véhicules (motos comprises) de dépasser le peloton dans ces ZONES ROUGES.

ITINÉRAIRES BIS : A certains endroits de l'itinéraire, pour permettre aux véhicules (voitures – motos) de rejoindre l'avant de la course, des itinéraires BIS (lettres noires sur fond rouge) sont prévus. Ils sont annoncés par un panneau rouge lettres noires « ITINÉRAIRE BIS ». La rentrée sur l'itinéraire de la course est annoncée par un panneau rouge avec lettres noires « ITINÉRAIRE COURSE », il s'agit des Way-Out et des Way-In. Ce fléchage sera présenté lors du briefing des directeurs sportifs et des suiveurs.

Article 12 : SOINS MÉDICAUX : *Medische zorg – Medizinische Versorgung – Medical care*

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par le médecin de l'épreuve. Deux ambulances suivent toute l'épreuve.

Article 13 : DÉCISIONS : *Besluiten – Entscheidungen -Decisions*

Toute décision du Collège des Commissaires sera communiquée à la direction de l'organisation qui se charge de sa diffusion. La direction de l'organisation assure également la communication des classements.

Article 14 : COMPORTEMENT : *Gedrag – Benehmen - Behavior*

Les organisateurs ne reconnaissent aucune dette que pourraient contracter les directeurs sportifs, le staff ou les coureurs. Les membres de chaque équipe sont tenus de veiller à la propreté et au bon état des lieux mis à leur disposition. Tout comportement indiscipliné sera pénalisé suivant le barème édicté par l'UCI.

Article 15 : FORFAIT : *Misdaad – Verbrechen - Crime*

En cas de forfait d'une équipe enregistrée auprès de l'UCI, le signataire de l'engagement et l'équipe qu'il représente seront solidairement redevables à l'organisateur d'une indemnité forfaitaire égale au barème édicté par l'UCI.

Article 16 : PROTOCOLE : *Protocol – Protokoll - Protocol*

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole : Les trois (3) premiers de l'épreuve et le vainqueur du classement des Monts Ils se présenteront **immédiatement** après l'arrivée de la course et dans un délai de maximum **dix (10)** minutes après leur arrivée, et ce même avant de répondre à toute interpellation des journalistes.

Article 17 : ANTIDOPAGE : *Doping – Doping - Doping*

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. Les opérations de contrôle médical s'effectuent sous l'autorité de l'UCI, de la RLVB et des officiels désignés.

La législation antidopage du Gouvernement de la Communauté Française de Belgique s'applique conformément au Décret sur la lutte contre le dopage pris par ce gouvernement.

Le contrôle antidopage a lieu au CREF, rue Lambert Marlet à Blegny (l'endroit est identifié et l'itinéraire pour s'y rendre est fléché). Tout coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage. L'organisateur et l'inspecteur médical veillent à l'affichage, à la ligne d'arrivée et à l'entrée du local prévu, de la liste des N° de dossard des coureurs devant subir le contrôle.

Article 18 : OFFICIELS de la COURSE : *(UCI art 1.2.077 et 1.2.078) Wedstrijdofficials – Renneleitung – Race Officials*

Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon fonctionnement de l'épreuve sont :

Le Président de l'organisation : Fernand LAMBERT (+ 32.495/49.17.76)

Le Directeur de course : Roger WAUCOMONT (+ 32.473/62.06.13)

Le Directeur de course Adjoint : Désiré FRERARD (+ 32.478/27.36.73)

Le Coordinateur Sécurité : Serge BONNY (+32.472/75.35.53)

Le régulateur moto

Les officiels chargés d'assurer le contrôle règlementaire de l'arbitrage de la compétition en collaboration avec la direction de l'épreuve sont : le / la Président (e) du Collège des commissaires, les commissaires internationaux et nationaux, le commissaire juge à l'arrivée et les commissaires à moto

Article 19 : PÉNALITÉS : *Sancties – Strafen - Penalties*

Le barème des pénalités de l'UCI (Union Cycliste Internationale) est le seul applicable.

Article 20 : CLASSEMENTS : *Rankings – Ranglisten - Rankings*

Les classements suivants seront établis : - Classement individuel : 20 prix (6.010 €).

- Classement des Monts : un trophée au premier.

Article 21 : BARÈME des PRIX en EUROS : *Prijislist in euro's – Preisliste in euro – Price list in euros*

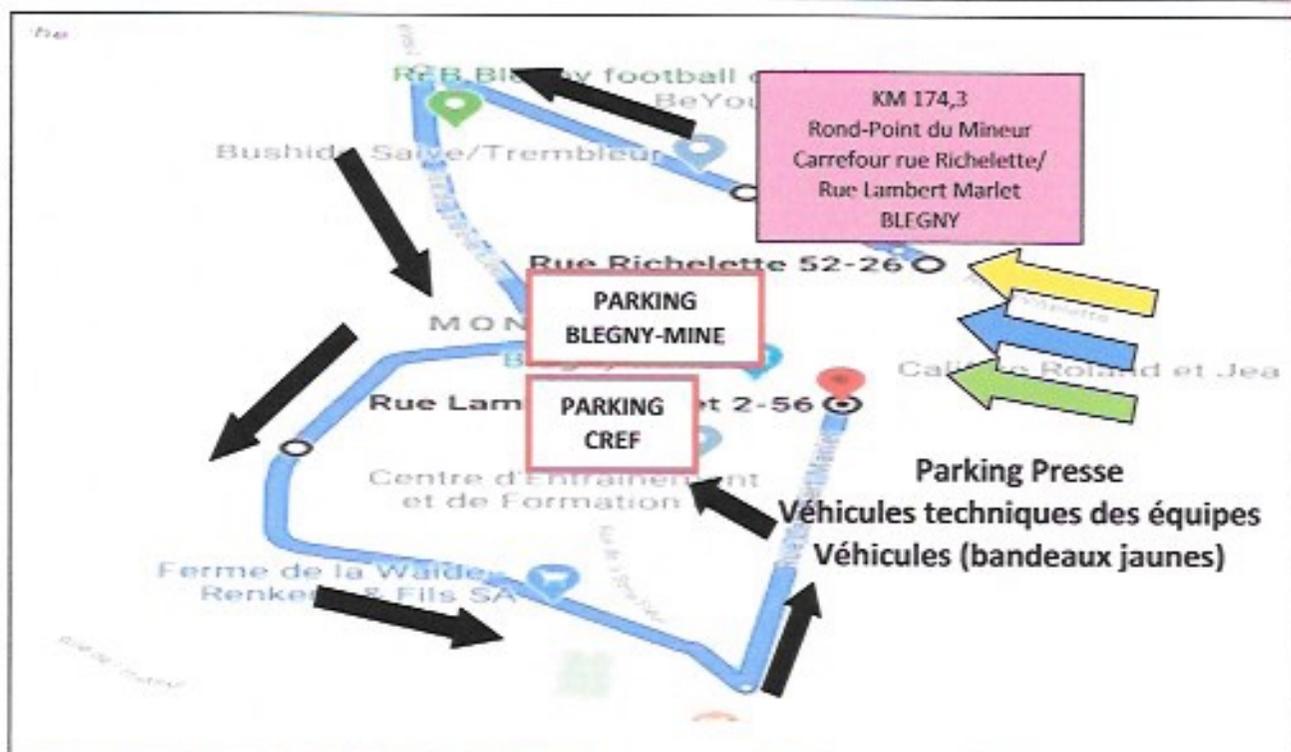
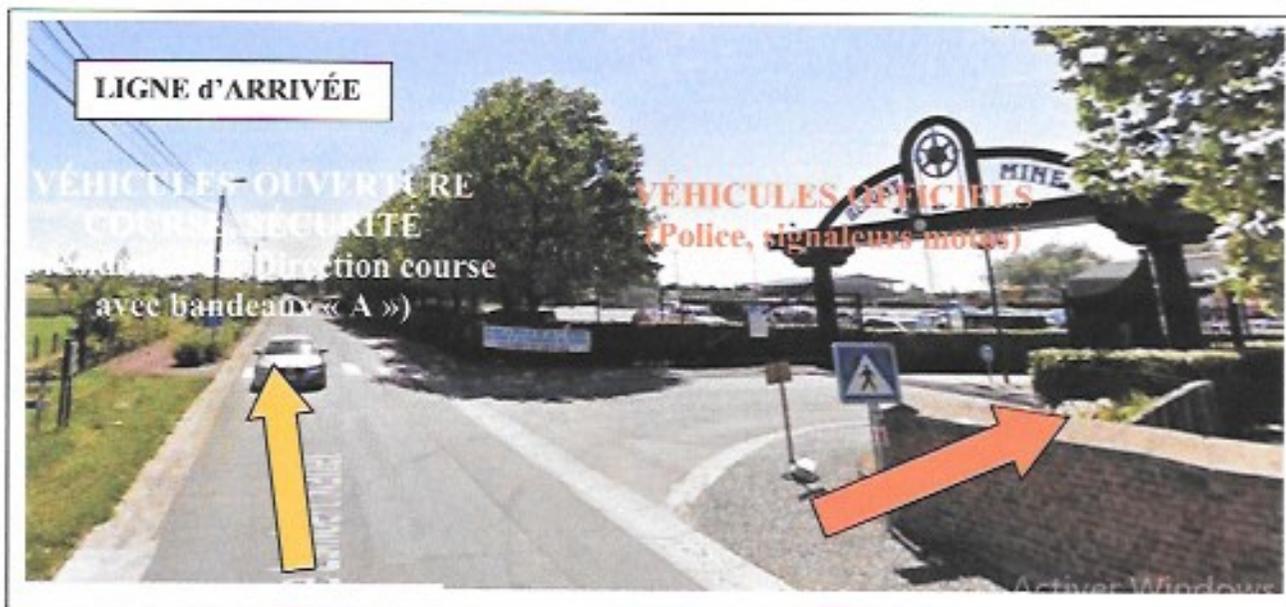
Les prix suivants sont attribués :

-Classement individuel :

6.010 € – 20 prix (paiement par la RLVB directement aux Fédérations). 2425 € (au 1^{er}) 1210 € (au 2^{ème}) - 607 € (au 3^{ème}) – 305 € (au 4^{ème}) – 240 € (au 5^{ème}) – 180 € (aux 6 et 7^{ème}) – 118 € (aux 8 et 9^{ème}) – 57 € (du 10 au 20^{ème}). Un trophée aux trois premiers.

-Classement des Monts :

Dans chacun des onze monts, il est attribué respectivement 4, 2 et 1 point (s) aux 3 premiers coureurs classés au sommet. Le classement général est obtenu par l'addition des points obtenus sur l'ensemble des 11 monts. Le coureur doit terminer l'épreuve pour pouvoir prétendre à son prix. En cas d'ex-aequo au classement **des Monts**, c'est le **meilleur classement à l'arrivée** qui départage les coureurs ex-aequo. Le vainqueur reçoit un trophée. Chaque mont est annoncé par un panneau « sommet à 1000 mètres ». Au sommet, une ligne blanche est tracée au sol et un drapeau blanc est agité par un responsable.



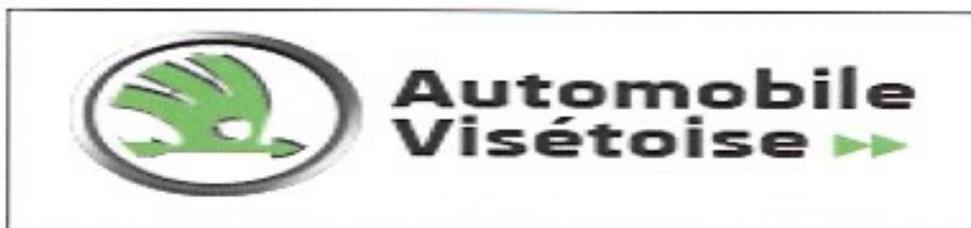
RESTAURANT - TRAITEUR

« **LE CHALET** »

Rue Lambert Marlet, 23, 4670 Blegny

Tel : 04 / 387. 56. 16

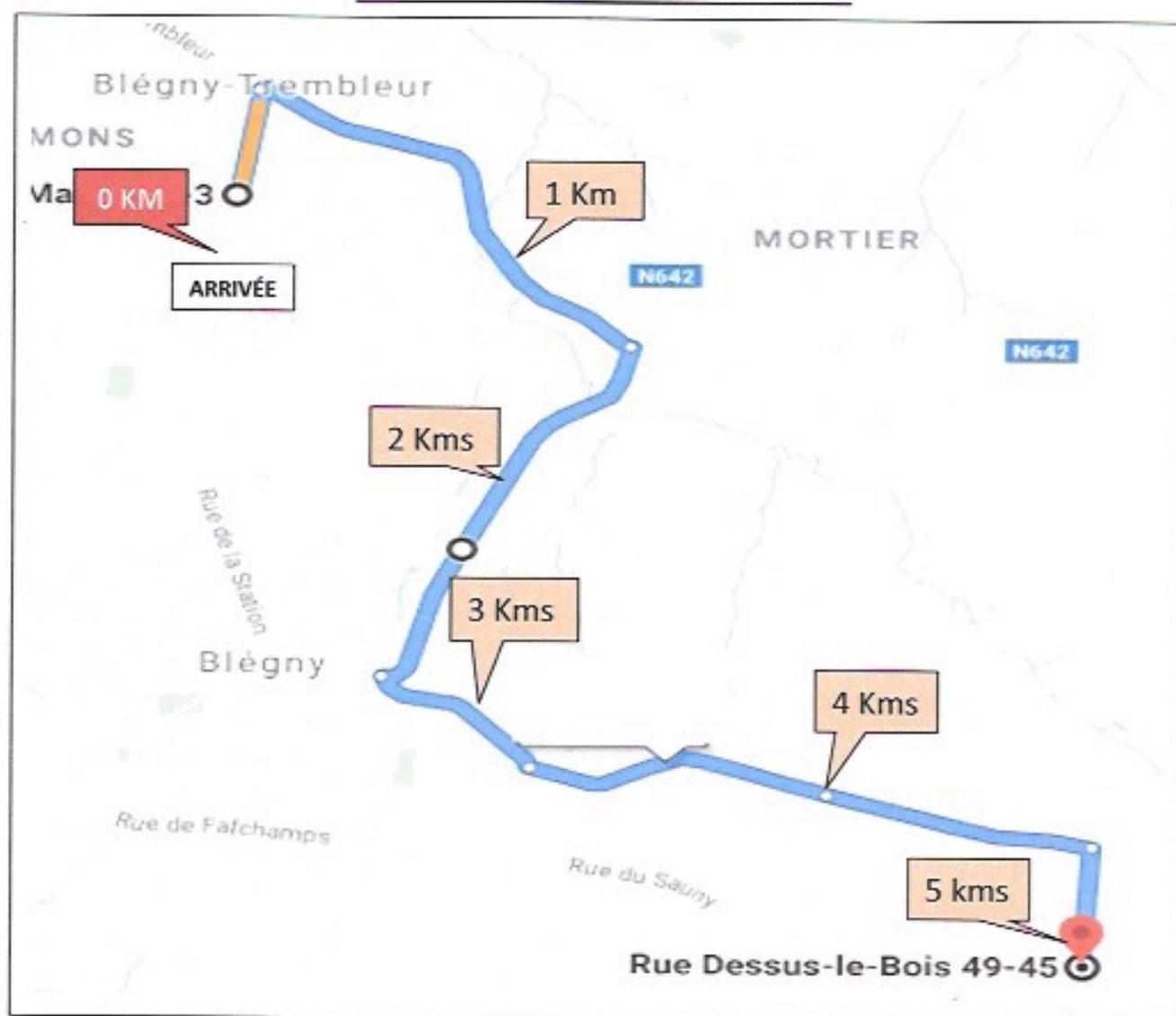
Email : cedric@le-chalet.be



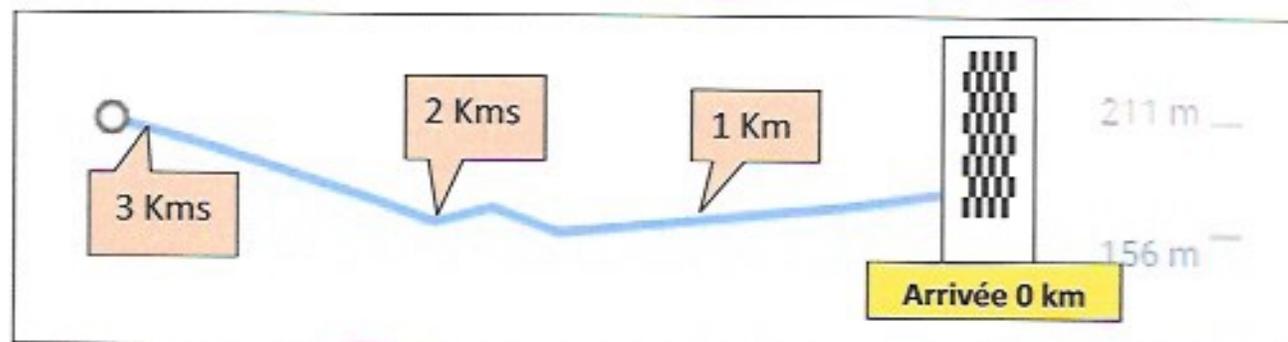
Depuis 1891

Depuis 1891

LA FINALE Les 5 derniers kilomètres



PROFIL des TROIS DERNIERS KILOMÈTRES



Le R.C. PESANT C.L., une équipe au service du cyclisme